

## **Commentaires pour médecins de plongée**

### **Remarque préliminaire:**

1. Que l'on ait souffert d'une maladie COVID 19 ou que l'on ait été vacciné il convient de respecter la règle générale suivante:

La plongée n'est autorisée que si l'on se sent en bonne santé et en pleine forme.

En l'occurrence, il est sans importance si les symptômes de la maladie ou les effets secondaires de la vaccination étaient modérés ou sévères. Pour la procédure à suivre en fonction des différentes conséquences possibles suite à un contact avec le virus COVID 19 "SARS-CoV2" nous renvoyons à notre flow-chart.

2. Recommandation:

Après une maladie COVID19, nous recommandons de faire un test de natation de 100 mètres avant la première plongée, de préférence en crawl, afin de vérifier la condition physique dans l'eau.

Raison: de nombreux plongeurs qui avaient bien surmonté une maladie COVID19 et qui se croyaient complètement guéris ont montré des difficultés respiratoires en nageant. Ce n'est que par un test de natation qu'ils ont réalisé qu'ils n'étaient pas encore assez performants dans l'eau pour pouvoir plonger à nouveau en toute sécurité. Selon des observations récentes, la maladie COVID 19 entraîne souvent une augmentation prolongée et généralement inconsciente de la fréquence respiratoire. Même après une guérison complète, ce besoin respiratoire accru persiste dans un premier temps et ne revient que lentement à son niveau normal.

Si les résultats de l'examen de contrôle chez le médecin de plongée sont normaux et que le test de natation ne révèle rien d'anormal, il est possible de plonger sans crainte.

### **Principe de base:**

En premier lieu examen fonctionnel sans imagerie.

Raison:

1. La fonction cardio-pulmonaire est déterminante pour l'aptitude à la plongée
2. Imagerie par
  - a. Radiographie ou CT: exposition aux radiations et coûts
  - b. Echocardiographie: coûts

L'imagerie ne doit être effectuée que si elle est indiquée dans le cadre d'examens médicaux supplémentaires, indépendamment de l'évaluation de l'aptitude à la plongée.

### **Evaluation des différents groupes**

1. Les plongeurs qui ont souffert d'une infection grippale depuis février 2020 mais qui n'ont jamais été testés ont potentiellement eu la maladie Covid-19. Ils sont invités à faire le bilan de santé au moyen du questionnaire et de contacter un médecin de plongée si une infection au SARS-CoV2 est suspectée (c'est-à-dire en cas de réponse positive à une ou plusieurs questions). Après un entretien, le médecin de plongée décidera si une réévaluation complète de l'aptitude à la plongée est nécessaire et à quel moment elle doit être effectuée.

## 2. Plongeurs qui ont eu la maladie Covid19 sans devoir être hospitalisés

### **Problématique**

Nous recherchons des séquelles pulmonaires, cardiaques, néphrologiques et de la coagulation après maladie Covid-19.

Procédé identique pour les deux groupes:

- a. Examen d'aptitude à la plongée détaillé
- b. Anamnèse complémentaire concernant les symptômes / problèmes pulmonaires, cardiaques, néphrologiques et de coagulation
- c. Examens obligatoires : status, ECG, spirométrie et status urinaire
- d. Examens optionnels: test d'effort qualitatif (p.ex. 20-30 flexions/squats ou step-test) avec oxymétrie de pouls

Soutien apporté par la SUHMS

- a. Adresse e-mail SUHMS pour conseils ([covid@suhms.org](mailto:covid@suhms.org))

Toute suspicion de lésion persistante d'un organe > examen approfondi comme pour patients hospitalisés

Facturation pour prestations particulièrement élevées CHF 200.- (recommandation)

## 3. Plongeurs qui ont eu la maladie Covid-19 et qui ont été hospitalisés

### **Problématique:**

Nous recherchons des séquelles pathologiques pulmonaires, cardiaques, néphrologiques et au niveau de la coagulation après infection au coronavirus.

### **Procédé:**

- a. Examen d'aptitude à la plongée détaillé
- b. Anamnèse complémentaire concernant les symptômes / problèmes pulmonaires, cardiaques, néphrologiques et de coagulation.  
Le dossier de l'hospitalisation doit contenir tous les résultats d'examens pertinents dans leur intégralité. Si des valeurs élevées de troponine et/ou de pro-BNP ont été déterminées une ou plusieurs fois, la possibilité d'une atteinte cardiaque et de conséquences potentielles à long terme doit être prise en compte et évaluée de façon ciblée.
- c. Examens obligatoires:
  - Status
  - ECG et ergométrie limitée par les symptômes avec oxymétrie de pouls
  - Pléthysmographie et capacité de diffusion (DLCO)
  - Laboratoire: créatinine  
status urinaire (y compris sédiment urinaire et albumine)

Soutien apporté par la SUHMS

- a. Adresse e-mail SUHMS pour conseils ([covid@suhms.org](mailto:covid@suhms.org))

En cas de résultats pathologiques, des examens supplémentaires doivent être effectués selon l'indication médicale, indépendamment de l'évaluation de l'aptitude à la plongée.

Facturation: toutes les prestations sont facturées selon TARMED étant donné qu'elles servent à détecter une maladie

4. Nous sommes conscients du fait que dans d'autres pays les recommandations ne sont pas tout à fait les mêmes. Dans certains cas, les arrêts de plongée recommandés après une maladie Covid-19 sont plus courts. Après de longues discussions, le groupe d'experts de la SUHMS qui a rédigé les recommandations ci-dessus est d'avis que les connaissances actuelles sur la nouvelle maladie ne sont pas suffisantes pour recommander des arrêts plus courts avec une sécurité suffisante. Les recommandations de la SUHMS seront revues par les experts à intervalles courts et réguliers et seront adaptées dès que de nouvelles connaissances significatives seront disponibles.

élaboré: 05.06.2020

révisé:

- 10.08.2020 (conférence du 31.07.2020)
- 31.01.2021 (conférence du 29.01.2021)
- 22.10.21, sans modification
- 14.01.22